



AVIS DU MAIRE Permis de construire

COMMUNE : MEHUN-SUR-YEVRE

Document à compléter et à transmettre dans les 30 jours suivant la date de dépôt du dossier.

Référence du dossier : PC 018 141 19 B0037

Date de dépôt du dossier : 29/11/2019

Identité du demandeur : SOLEIA 50

Adresse du projet : Les Petées

Références cadastrales : BS 122, BS 125, BS 126, BS 127, BS 128, BS 129

DDT - MAT - RT
Site de Bourges

10 JAN. 2020

ARRIVÉE

OBSERVATIONS SUR LA VOIRIE

Le terrain est desservi par une voie publique Directement Indirectement (via une voie privée)

Le terrain n'est pas desservi par une voie

CARACTERISTIQUES DE LA VOIE :

- › Largeur : *4,50* m suffisante insuffisante
- › Nature du revêtement : *Emulsi* adapté inadapté
- › Etat du revêtement : *Moyen* suffisant insuffisant
- › Capacité de la voie par rapport aux besoins du projet suffisante insuffisante

La commune réalisera la desserte délai :

La commune améliorera la desserte délai :

La commune n'est pas en mesure de préciser dans quel délai la desserte sera assurée ou améliorée

La commune n'a pas l'intention de desservir le terrain

Avis favorable à la demande de l'autorisation d'urbanisme au regard de la voirie

Avis défavorable à la demande de l'autorisation d'urbanisme au regard de la voirie

PRESCRIPTION PAR RAPPORT AU DOMAINE PUBLIC :

- › Alignement lié à un projet d'alignement de la voie oui (à reporter sur plan) non

Date de l'arrêté municipal d'alignement :

PRESCRIPTIONS :

- › Demande de cession gratuite oui non

PRESCRIPTIONS :

- › Accès au Domaine public : • Localisation imposée : oui non
(à dessiner sur le plan de masse, si possible en précisant les distances par rapport au terrain)
- Recul imposé du portail : oui non

PRESCRIPTIONS :

- › Autorisation de voirie à demander oui non

OBSERVATIONS :

ESPACES VERTS

› Maintien des arbres existants oui non

EAUX (AEP et Assainissement)

› Adduction d'Eau Potable desservi non desservi

OBSERVATIONS :

› Assainissement desservi non desservi

OBSERVATIONS :

MODALITÉS DE GESTION DES EAUX PLUVIALES

Avis favorable Avis défavorable

OBSERVATIONS :

*des eaux pluviales doivent être traitées par
puits perdu en respectant les lois et réglementations.*

OBSERVATIONS SUR LE PROJET DANS SON ENVIRONNEMENT

› Existence d'un élevage ou d'une installation à caractère nuisant à proximité du projet ? oui non

OBSERVATIONS :

› L'insertion du projet est-elle correcte dans son environnement immédiat ? oui non

OBSERVATIONS :

AUTRE(S) OBSERVATION(S) EVENTUELLE(S) SUR LE PROJET

AVIS DU MAIRE

Favorable (nature et motifs des prescriptions s'il y a lieu)

Défavorable (indiquer les motifs compte tenu des observations ci-dessus et en les motivant)

Date : 06.01.2020.

Le Maire,



Pour Le Maire :
L'Adjoint délégué
Bruno MFINIER